

Rapport annuel 2023



OFFICE DE
**PARTICIPATION
PUBLIQUE**
DE LONGUEUIL



Table des matières

Le mot de la présidente	3	Les activités publiques hors mandat	24
La mission de l'Office	5	Premier rendez-vous de l'Office	25
Les mandats confiés à l'Office	6	Activités de formation	25
Les informations nécessaires à l'Office pour mener à bien ses mandats	6	Activités de développement	25
		Activités reliées à des mandats	25
L'année 2023 en chiffres	8	Une première année financière complète	26
La création de l'Office : un chantier complété!	10	Rémunération et avantages sociaux	28
L'Office : une organisation entièrement opérationnelle	11	Transports et communications	28
Les documents constitutifs : établir les bases du fonctionnement de l'Office	11	Services professionnels et administratifs	28
La nomination de douze commissaires	13	Entretien, location et biens non durables	28
Les démarches complétées en 2023	14	Les perspectives 2024	29
Encadrement des feux extérieurs et des foyers intérieurs résidentiels	15	Une diversité de mandats sur des sujets d'intérêt public	29
Concordance du Plan d'urbanisme au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil — Règlement CO-2023-1234	18	Le renforcement des outils de gestion et d'évaluation	29
		Une année sous le signe de la collaboration	29
Le plan stratégique 2023-2025	20	L'équipe de l'Office	30
Le résumé des orientations	22	Les remerciements	31

Le mot de la présidente

À la fin de notre première année complète d'opération, prenons le temps de saluer l'innovation que représente la création d'un organisme de participation publique, qui va au-delà de la consultation publique, à Longueuil. Tandis que le monde municipal est en mutation, créer une institution vouée à mettre en œuvre des démarches de participation publique, qui contribue activement au dialogue entre les acteurs municipaux, fonctionnaires, personnes élues, et la population, peut être considéré comme une réelle avancée démocratique. La mise en place d'une organisation est un chantier de longue haleine, mais nous pouvons être fiers d'avoir fait la démonstration qu'en moins de deux ans, on peut y arriver.



La participation publique : un rempart contre l'effritement de la démocratie

Alors que les colonnes du temple de la démocratie continuent de s'effriter à l'échelle locale, nationale et mondiale¹, les instances vouées à créer et à maintenir des liens entre la population et les personnes qu'elle élit pour la représenter sont appelées à jouer un rôle de plus en plus crucial. Dans ce contexte, le rôle de l'Office prend tout son sens. La mission de notre organisation est claire : concevoir et mettre en œuvre des démarches de participation publique sur une variété de sujets d'intérêt pour la population de Longueuil. À ce titre, l'Office devient plus qu'un outil d'aide à la décision des personnes élues ou qu'un bureau de doléances pour les citoyennes et citoyens, il contribue au renforcement de la démocratie participative locale. Une grande responsabilité nous est confiée, celle de faire la démonstration qu'une instance neutre et indépendante est un atout essentiel pour une ville qui cherche à répondre au mieux aux préoccupations de plus en plus complexes de sa population. Lorsqu'en décembre 2023, — par le biais du projet de loi n° 39 adopté à l'Assemblée nationale — le législateur a procédé à une mise à jour des modalités de création et de fonctionnement des Offices municipaux, il a du même souffle réaffirmé leur pertinence et leur caractère vital au maintien d'un certain équilibre des pouvoirs au niveau des gouvernements locaux.

¹ Selon The Economist Intelligence Unit, le score mondial de l'état de la démocratie est passé de 5,29 en 2022 à 5,23 en 2023 (soit un recul, sur une échelle de 0 à 10). La position du Canada a chuté de 1 point, passant de la 12^e à la 13^e place, notamment à cause d'une augmentation de la polarisation et d'une baisse de la confiance à l'endroit du gouvernement. Source : The Economist Intelligence Unit. Democracy Index 2023 : Age of Conflict. 2024, 81 pages.

Un plan stratégique adapté au contexte

Pour l'Office de participation publique de Longueuil, ce contexte ne fait que confirmer la pertinence de ses orientations stratégiques pour la période 2023-2025, qui consistent à :

1. miser sur le renforcement d'une culture de participation publique auprès de tous les groupes et personnes qui évoluent, vivent et façonnent le territoire;
2. se doter de processus robustes en solidarité avec les politiques de la Ville;
3. se doter d'outils pour évaluer l'impact de son action.

C'est à cela que s'est consacrée l'équipe de l'Office au courant de l'année 2023. D'une part parce que, dès la création de l'Office, cela apparaissait nécessaire. Et d'autre part, parce qu'il s'agit de notre responsabilité, comme équipe permanente, d'assurer la pérennité de cet organe démocratique qui fait l'environnement de plusieurs municipalités au Québec et ailleurs.

Un levier pour les citoyennes et citoyens de Longueuil avant tout

En créant des occasions d'échange respectueux, productif et constructif, l'Office de participation publique de Longueuil veut non seulement maintenir, mais aussi faire progresser la capacité des Longueilloises et des Longueillois à dialoguer au sujet de l'avenir de leur milieu de vie. Nous poursuivrons ce travail dans la prochaine année, en cherchant toujours à développer notre connaissance du territoire, du milieu, et surtout, de la communauté d'humains qui y évolue pour lui permettre de dévoiler ses aspirations.

Ce rapport est l'occasion de dire un énorme merci à la permanence de l'Office et à ses commissaires ad hoc, à toutes les personnes qui ont collaboré à ses travaux, à toutes celles et ceux qui nous ont invités à présenter l'Office et son fonctionnement. Et surtout, c'est le moment d'exprimer toute notre gratitude à ces citoyennes, citoyens et organisations qui ont participé à nos activités publiques, qui ont visionné en direct ou en différé les séances que nous avons organisées, qui ont partagé nos invitations, qui ont posé des questions ou exprimé des opinions, qui ont lu les rapports de l'Office. Sans vous, l'Office ne peut réaliser sa mission.

Au plaisir de poursuivre la conversation en 2024,



Julie Caron-Malenfant
Présidente



La mission de l'Office

L'Office de participation publique de Longueuil (ci-après « l'Office ») est constitué en vertu des articles 54.15 à 54.28 de la *Charte de la Ville de Longueuil* (RLRQ c. C-11.3).

L'Office est une instance neutre et indépendante qui a pour mission de concevoir et de mettre en œuvre des démarches de participation publique sur une variété de sujets d'intérêt pour la population de Longueuil.

En plus des fonctions qui lui sont conférées par le seul effet de la Charte, l'Office peut recevoir ses mandats du conseil de ville ou du comité exécutif. Il pourrait éventuellement recevoir des mandats d'un conseil d'arrondissement en vertu de sa compétence en urbanisme. Enfin, il pourrait également recevoir des mandats du conseil d'agglomération pour tout projet qui relève de sa compétence.

La personne titulaire de la présidence, les commissaires et les membres du personnel salarié de l'Office ne sont ni des personnes élues ni des fonctionnaires municipaux, à l'exception des employées et employés municipaux affectés à l'Office, sur demande de la présidence.

Les mandats confiés à l'Office

L'Office peut être saisi d'une diversité de mandats. Ceux-ci peuvent porter sur des objets relevant de compétences municipales, tels que des projets d'aménagement du territoire. L'Office peut aussi recevoir des mandats sur des objets qui ne relèvent pas de compétences municipales, par exemple dans des cas où la Ville voudrait bénéficier d'une perspective citoyenne.

Plus précisément, les mandats de l'Office prévus dans la *Charte de la Ville de Longueuil* sont les suivants :

- Proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville. (art. 54.23 al. 1 par. 1°)
- Tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant ou révisant le plan d'urbanisme. (art. 54.23 al. 1 par. 2°)
- Tenir une consultation publique sur la politique de participation publique de la Ville et, si la Ville l'adopte, tenir toute mesure de participation publique prévue dans cette politique. (art. 54.23 al. 1 par. 3° et 5°)

- Tenir des audiences publiques et en rendre compte dans un rapport pour tout projet de règlement visé au premier alinéa de l'article 58.24, à l'exception d'un projet d'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, prévue au paragraphe 4° :

- 1° à un équipement collectif ou institutionnel, tels un équipement culturel, un hôpital, une université, un collège, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
- 2° à de grandes infrastructures, tels un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage, ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- 3° à un établissement résidentiel, commercial ou industriel dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 m²;
- 4° à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement;
- 5° à un immeuble patrimonial classé ou cité conformément à la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c.P-9.002) au sens de cette loi.



Par résolution du conseil de ville ou du comité exécutif

Tenir toute activité de participation publique, sur tout projet ou sujet d'intérêt désigné par le conseil de ville ou le comité exécutif. (Charte, art. 54.23 al. 1 par. 4°)

Tenir, sur demande d'un conseil d'arrondissement, toute consultation publique prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* dont la compétence relève d'un conseil d'arrondissement. (Charte, art. 54.24)

Tenir, sur demande du conseil d'agglomération, toute consultation sur tout projet qui relève de sa compétence. (Charte, art. 54.25)

Mandats attribués par le seul effet de la Charte

Par le seul effet de la *Charte de la Ville de Longueuil*, l'Office doit tenir au moins une assemblée publique pour les mandats qui portent sur un projet de règlement modifiant ou révisant le Plan d'urbanisme de la Ville.

Si la Ville adopte la politique de participation publique prévue à l'article 80.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce sera l'Office qui sera responsable de tenir l'assemblée publique de consultation prévue aux articles 125 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. De même, si un tel règlement est adopté, ce sera l'Office qui tiendra toute mesure de participation publique désignée à cette fin dans la politique de participation publique.

Bien que le mandat soit attribué par le seul effet de la Charte, l'Office en prend connaissance dès que la résolution d'adoption du projet de règlement lui est communiquée par la Ville.

Mandats attribués par le conseil de ville ou le comité exécutif

Pour une démarche participative sur tout autre sujet d'intérêt pour la Ville, l'Office est mandaté par une résolution adoptée par le conseil de ville ou par le comité exécutif. L'Office prend connaissance du mandat dès que la résolution lui est communiquée par la Ville.

Mandats attribués par un conseil d'arrondissement ou le conseil d'agglomération

Lorsque les règlements habilitants seront adoptés, l'Office prendra connaissance du mandat dès que la résolution correspondante lui sera communiquée par l'instance habilitée à le mandater.

Les informations nécessaires à l'Office pour mener à bien ses mandats

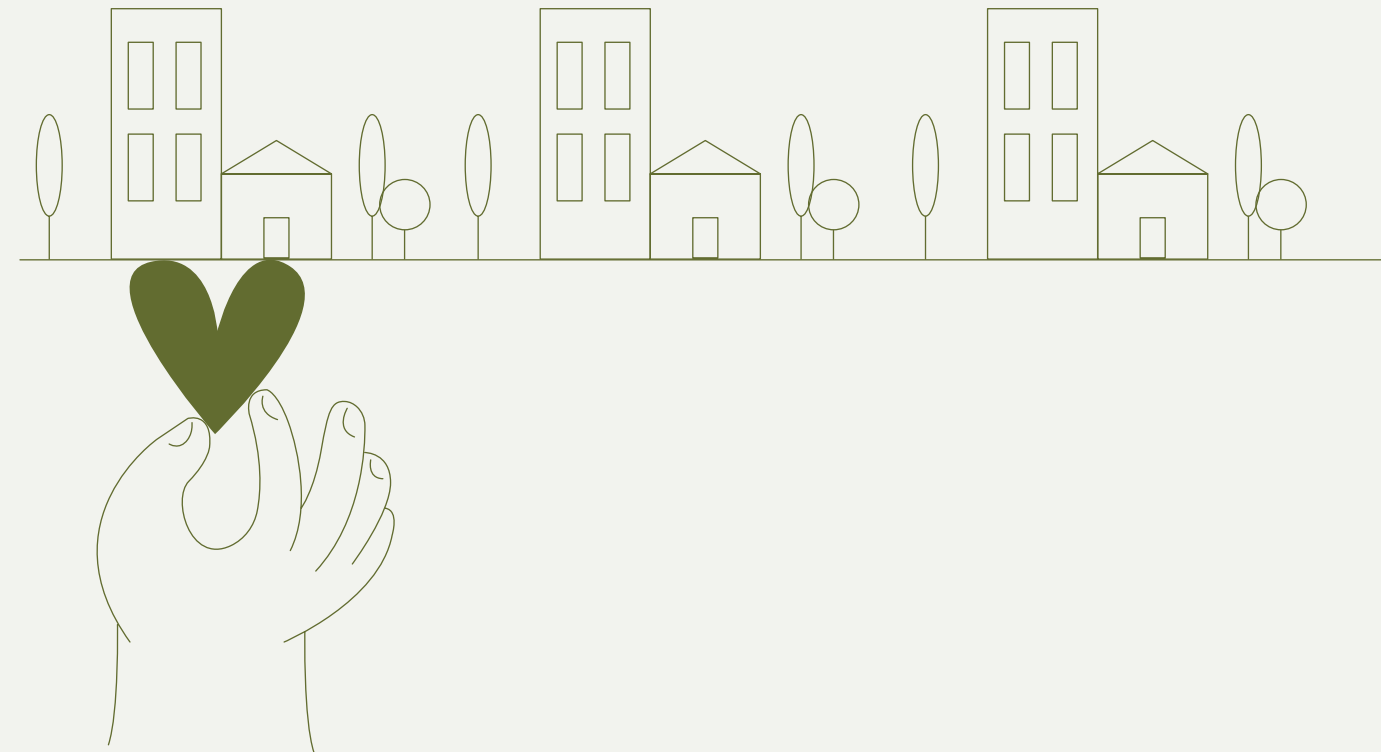
Afin de démarrer les mandats qui lui sont attribués, l'Office a besoin du dossier décisionnel qui leur est rattaché, plus précisément :

- le sommaire décisionnel qui décrit l'objet, le contexte et le territoire de celui-ci;
- la résolution du conseil ordinaire ou du comité exécutif;
- le projet de règlement (le cas échéant);
- la documentation complète du dossier comprenant un document d'information destiné à la population en général.

Ces éléments forment la première partie du dossier documentaire qu'assemble l'Office pour chaque mandat.

Ils permettent notamment à l'équipe de l'Office de bien comprendre l'objet du mandat au moment de son adoption, son territoire et son contexte. Cela est nécessaire pour élaborer le plan de participation publique ainsi que les stratégies de communication et de mobilisation les plus appropriées pour chaque mandat reçu.

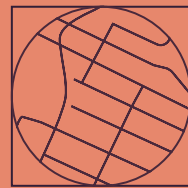
Le dossier documentaire constitué par l'Office est rendu public au moment opportun selon chaque mandat. Il est alimenté tout au long d'une démarche et reste accessible même après la publication du rapport produit à la fin d'une démarche.



L'année 2023 en chiffres

2 mandats complétés

- Démarche participative sur l'encadrement des feux extérieurs et des foyers intérieurs résidentiels
- Concordance du plan d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil



1^{er} rendez-vous de l'Office

Près de

100



personnes y ont assisté

604

opinions reçues



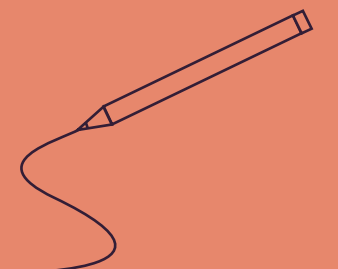
2767

personnes participantes

Au cours des 9 événements organisés par l'Office

5

formations à la Ville



5

visites de terrain



8 participations
à des conférences
et des colloques



15 présentations
de conférences
devant plus de
600 personnes



2 formations pour
les commissaires



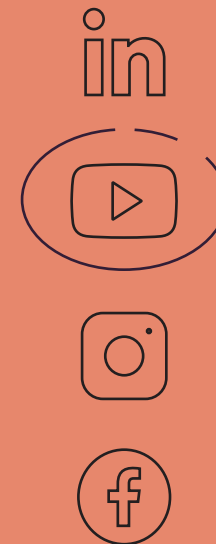
550 utilisateurs uniques
en un peu plus de
3 mois

666

Abonnés à l'Infolettre

Plus de 10000

abonnés aux réseaux sociaux
(YouTube, Instagram, Facebook, LinkedIn)



Plus de 18000

visionnements par
mois sur youtube

La création de l'Office : un chantier complété!

2023 est la première année complète d'activité de l'Office et celle où les principaux gestes entourant sa création ont été posés.

De l'emménagement dans ses propres bureaux à la rédaction de ses documents constitutifs, l'équipe de l'Office, s'est consacrée à poser les bases d'une organisation solide pour en assurer l'efficacité et la pérennité.



L'Office : une organisation entièrement opérationnelle

Les postes prévus à l'organigramme initial de l'Office ont été pourvus. En plus des postes de direction de l'administration, de responsable de la participation publique et d'agent de communications, les postes d'agent d'accueil, de soutien logistique et de mobilisation ainsi que d'agent de recherche ont été créés, portant l'équipe de l'Office à cinq membres du personnel permanents, en plus de la présidence.

L'équipe a pu intégrer des locaux en mai 2023, après avoir négocié un bail en collaboration avec les directions du développement et des services juridiques de la Ville. L'aménagement a été réalisé avec le soutien de la direction des biens immobiliers et de celle des technologies de l'information. L'Office bénéficie dorénavant d'un siège social, offrant un lieu de travail stable et adéquat à l'équipe, après un an d'itinérance.

L'Office s'est aussi doté d'un site web fonctionnel et répondant aux besoins des démarches de participation publique pour bien servir l'ensemble des personnes qui y participent. Le site web de l'Office se veut un portail complet pour accéder à toute l'information relative à chacune des démarches, qu'il s'agisse de tous les documents déposés ou du calendrier complet des activités.

Les documents constitutifs : établir les bases du fonctionnement de l'Office

L'année 2023 a permis de finaliser les documents qui constituent la base du fonctionnement et des valeurs de l'Office comme organisation.

Le code d'éthique

Dès janvier 2023, l'Office s'est doté d'un code d'éthique pour réaliser sa mission. Il fournit un cadre au personnel et aux commissaires pour comprendre et interpréter les principes et valeurs de l'Office² dans l'exercice de leurs fonctions. Le personnel de l'Office et les commissaires doivent le signer annuellement et fournir à la présidence leur déclaration d'intérêt. La présidence doit faire de même auprès de la mairesse.

Ce code d'éthique est aussi un engagement à l'endroit du public. Le devoir de réserve et la neutralité sont des notions au cœur de ce document et guident l'ensemble des gestes posés par les équipes qui œuvrent auprès de la population.

Le Règlement CO-2012-728 constituant le Code d'éthique et de déontologie des employés et des membres des comités et commissions de la Ville de Longueuil et ses modifications s'applique à la présidence, aux commissaires et aux membres du personnel de l'Office de participation publique de Longueuil, en faisant les adaptations nécessaires.

² Valeurs et définitions : <https://www.oppl.quebec/valeurs-definitions-oppl>

Des directives internes visant à encadrer la gestion administrative de l'Office

Dès sa création, l'Office a jugé nécessaire d'encadrer ses processus administratifs et de se doter progressivement de règles de régie interne. Ces documents sont disponibles en ligne.

Politique de conditions de travail des membres du personnel de l'Office

L'Office a adopté une politique de conditions de travail pour clarifier les attentes, droits et obligations de l'Office et des membres du personnel en ce qui concerne les conditions de travail et les principaux aspects de la prestation de travail.

Ce document précise que le protocole des conditions de travail des cadres de la Ville de Longueuil s'applique à toute personne embauchée par l'Office, mais permet certaines distinctions afin de mieux répondre à la nature de ses activités, sa culture et ses besoins. L'Office a sollicité les conseils de la direction des ressources humaines de la Ville de Longueuil pour son élaboration.

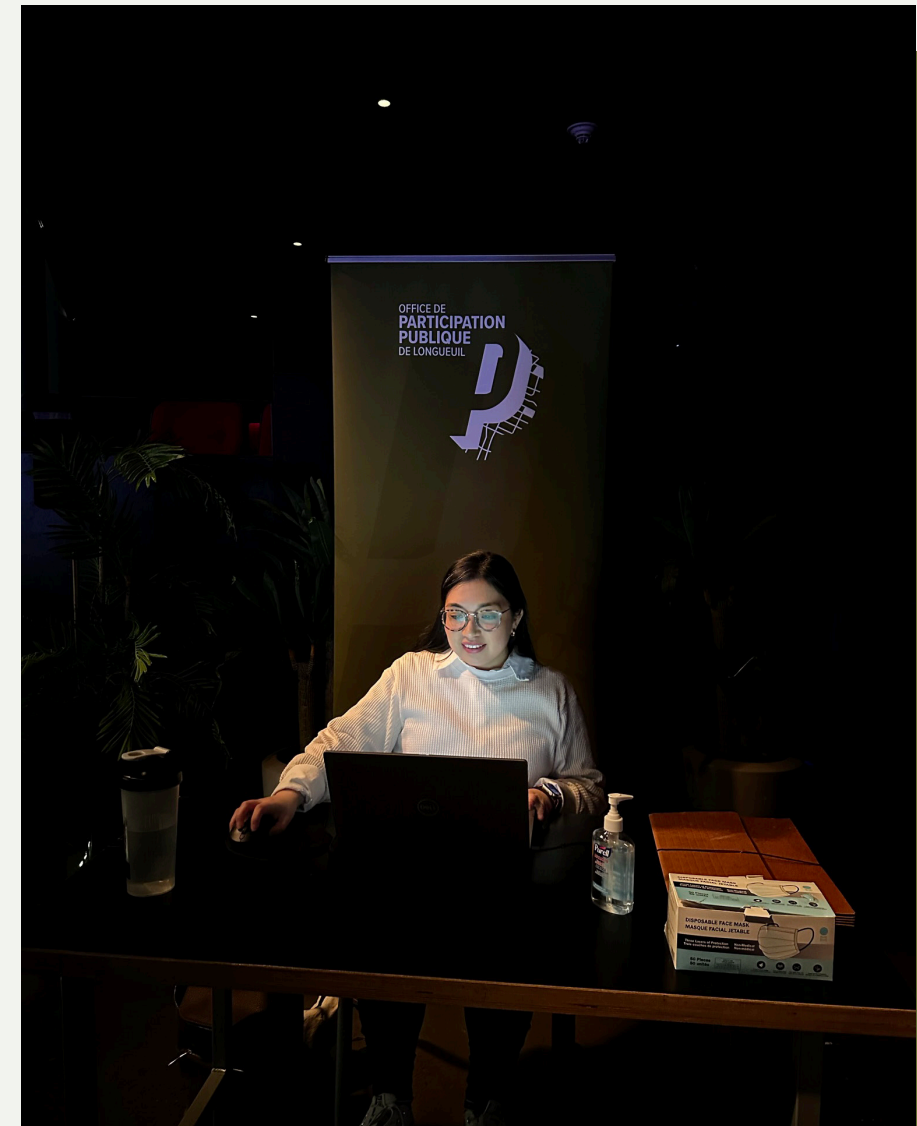
Règles de régie interne — Indépendance de gestion

Un document précisant les modalités de collaboration entre la Ville et l'Office, organisation dont l'existence est enchâssée dans la *Charte de la Ville de Longueuil* et qui bénéficie des services corporatifs de la Ville, a été publié au mois d'août 2023. Le préambule précise que « l'Office doit, par la nature de ses fonctions, préserver son indépendance, tout en demeurant solidaire des règles de la Ville ».

Ce document, élaboré en consultant notamment la direction des services juridiques de la Ville de Longueuil, précise les modalités de collaboration entre les services corporatifs de la Ville et l'Office.

Autres documents

D'autres documents visant à encadrer les pratiques de l'Office ont été développés au fil de l'année 2023, notamment un code de conduite, une procédure d'approvisionnement spécifique à l'Office et respectant les directives et procédures de la Ville de Longueuil, une politique d'utilisation des données et une politique d'encadrement des dépenses et d'utilisation des ressources financières de l'Office. L'adoption des modifications législatives issues du projet de loi n° 39 en décembre 2023 a forcé l'Office à mettre sur pause ces travaux. L'ensemble des documents d'encadrement administratif feront l'objet d'une révision pour s'assurer de leur conformité aux nouvelles dispositions de la *Charte de la Ville de Longueuil* au courant de 2024.





La nomination de douze commissaires

Le premier processus de recrutement d'une banque de commissaires a été déployé pour proposer au conseil de ville la nomination de douze commissaires aptes à siéger aux commissions consultatives organisées par l'Office. Ces personnes d'horizons divers ont été recrutées grâce à un processus public ouvert, rigoureux et transparent.

Un plan de diffusion a été développé afin de permettre au plus grand nombre de personnes intéressées de poser leur candidature. Un communiqué a été diffusé, une publicité a été placée dans les pages du journal Le Devoir et les outils de communications de l'Office (site web, réseaux sociaux, infolettre) ont relayé l'affichage.

L'Office a reçu un grand nombre de dossiers de qualité, parmi lesquelles un bassin de candidatures a été retenu pour entrevue. Pour l'occasion, un comité de sélection composé de la présidente de l'Office, Julie Caron-Malenfant, de sa directrice de l'administration, Marie Depelteau-Paquette, ainsi que d'une ancienne présidente de l'Office de consultation publique de Montréal, Louise Roy a été formé.

À l'issue du processus de sélection, douze candidatures ont été recommandées pour nomination par le conseil de la Ville de Longueuil le 10 mai 2023 (résolution CE-230510-12.2).

Il est proposé de recommander au conseil : de nommer, pour une période de cinq ans, les personnes suivantes à titre de commissaires ad hoc de l'Office de participation publique de Longueuil :

- Jacques Bénard
- Pierre Batellier
- Pierre Benoit
- Bruno Bergeron
- Marguerite Bourgeois
- Miriam Fahmy
- Annie Gauvin
- Sylvie Mondor
- Idriss Fimba Tankoano
- Vincent Van Schendel
- Jean-François Vachon
- Akos Verboczy

Les démarches complétées en 2023

L'Office a été mandaté pour mener deux démarches participatives.

Ces démarches illustrent la diversité des sujets sur lesquels l'Office est apte à travailler. La première couvre tout le territoire de la Ville de Longueuil sur un sujet d'intérêt pour l'ensemble de la population. La seconde a une portée plus restreinte et émane directement d'une compétence en matière d'urbanisme transférée à l'Office par la *Charte de la Ville de Longueuil*.

Encadrement des feux extérieurs et des foyers intérieurs résidentiels

Le contexte

Depuis le début des années 2000, plusieurs villes de la région métropolitaine ont mis en place des règlements visant à interdire les foyers extérieurs au bois. À Longueuil, l'encadrement des feux extérieurs varie d'un arrondissement à l'autre. Les feux extérieurs sont autorisés suivant certaines restrictions dans les arrondissements de Greenfield Park et de Saint-Hubert, alors que dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil, la réglementation de zonage prévoit que les foyers extérieurs au bois soient interdits.

En 2020, Longueuil a entamé une réflexion à l'égard de la réglementation sur les feux extérieurs. Au terme de plusieurs discussions au sein des instances de la Ville et d'un sondage mené auprès de la population longueuilloise, le conseil ordinaire a adopté un règlement pour interdire les feux extérieurs au bois sur l'ensemble du territoire. Ce règlement est entré en vigueur le 22 avril 2021 et a provoqué des remous chez de nombreux citoyens et citoyennes des arrondissements de Greenfield Park et de Saint-Hubert, là où les feux extérieurs étaient autorisés auparavant. En décembre 2021, les membres du conseil de ville ont adopté un règlement permettant à nouveau les feux de foyer extérieurs dans les arrondissements de Greenfield Park et de Saint-Hubert. Ce règlement visait principalement à rétablir la situation qui prévalait avant le 22 avril 2021. C'est dans ce contexte que la Ville de Longueuil a mandaté l'Office afin d'alimenter la réflexion de l'administration et du conseil sur la question.

Le mandat

Le 17 novembre 2022, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a mandaté l'Office afin que celui-ci aide «[...] à identifier en vertu de quoi et de quelles conditions la Ville devrait, ou non, encadrer, voire interdire, les feux extérieurs et les foyers intérieurs résidentiels. Pour ce faire, la Ville souhaite notamment que l'Office :

- fournisse des éléments d'informations permettant de comprendre les enjeux sous-jacents au mandat;
- définisse la démarche de participation publique qui permettra à toute personne, incluant les citoyennes et citoyens, groupes de la société civile, entreprises, associations, institutions publiques, spécialistes et experts de s'exprimer sur le sujet de la manière la plus optimale;
- dégage des orientations pour la Ville en ce qui concerne l'encadrement des feux extérieurs et des foyers intérieurs résidentiels qui tiennent compte de la spécificité de différents secteurs et arrondissements de la Ville³. »



³ Extrait de la résolution CO-221115-2.8 adoptée à l'unanimité le 17 novembre 2022

La démarche participative

Une démarche en 4 phases a été proposée par l'Office :

1. Mise en ligne du dossier documentaire
2. Forum public d'experts : les feux et la qualité de l'air
3. Commission consultative

La commission consultative constituée pour réaliser le mandat était composée de Mme Marguerite Bourgeois, présidente, et de M. Jean Paré, commissaire.

ÉTAPE 1 : Séances d'information dans chacun des arrondissements

ÉTAPE 2 : Audition des opinions
Appel de contributions écrites
Séances d'audition des opinions

4. Publication du rapport de l'Office

Le bilan de la participation

La commission a reçu **599 contributions** écrites citoyennes et **2 contributions** de la part d'organismes de la région, pour un total de **601 contributions**. Elle a également entendu **18 personnes** pendant les séances d'audition des opinions, dont **7** ont aussi fourni une contribution écrite. En additionnant l'assistance en salle, les visionnements en direct ou en différé et les contributions écrites ou orales, la participation totale à la démarche participative est de **2722 personnes** ou organisations.

Les recommandations

Après avoir fait plusieurs constats, notamment sur la variété des points de vue au sein de la population et sur la remise en doute de la pertinence et de la validité des données présentées, la commission a proposé par ses recommandations une approche progressive qui s'appuie sur la science.

RECOMMANDATION 1

La commission recommande à la Ville d'actualiser ses connaissances et de se doter d'un plan de suivi, incluant :

- La mise à jour et la collecte des données relatives à la qualité de l'air à Longueuil, avec des stations d'échantillonnage aptes à en mesurer l'état dans toutes les parties de la ville;
- La mise à jour des connaissances scientifiques sur l'impact des feux de bois sur la santé des résidentes et des résidents;

- Des informations sur l'expérience vécue par d'autres municipalités selon l'application de différents types de règlements;
- Des informations relatives au parc de foyers intérieurs résidentiels;
- Des informations sur les plaintes, leur objet et leur suivi;
- L'identification de critères ou conditions qui pourraient appeler une action réglementaire.

RECOMMANDATION 2

La commission recommande à la Ville de réglementer rapidement pour interdire :

- Toute utilisation des foyers intérieurs résidentiels en cas de smog, à moins qu'une panne de courant de plus de trois heures ne survienne en même temps;
- Toute utilisation des foyers extérieurs en cas de smog, de sécheresse, de canicule ou de grands vents.

RECOMMANDATION 3

Relativement aux feux extérieurs, la commission recommande à la Ville ce qui suit :

- Ne pas modifier, pour le moment, l'essentiel du régime en vigueur qui permet l'utilisation des foyers extérieurs dans les arrondissements de Greenfield Park et Saint-Hubert;
- Clarifier rapidement la réglementation en intégrant dans le Règlement sur les nuisances de la Ville de Longueuil les dispositions relatives aux feux extérieurs incluses dans les règlements d'arrondissement;

- Produire et diffuser rapidement une information complète destinée aux citoyennes et citoyens;
- Instituer un registre des plaintes de nuisance relatives aux feux extérieurs et veiller énergiquement au respect de la réglementation en cette matière;
- Sur la base des critères ou conditions établis dans le cadre du processus d'actualisation des connaissances mentionné à la Recommandation 1 ci-dessus, réévaluer l'opportunité de maintenir ou de modifier la réglementation actuelle pour permettre ou interdire les feux extérieurs, à la grandeur du territoire.

RECOMMANDATION 4

Relativement aux foyers intérieurs résidentiels, la commission recommande à la Ville :

- D'élaborer et de mettre en œuvre un programme de transition échelonné sur quelques années, peut-être cinq ans maximum, avec pour cible qu'à terme, seuls les foyers intérieurs à combustible solide certifiés, garantissant un niveau d'émissions conforme à la norme réglementaire en vigueur au moment de leur installation, puissent être utilisés;

- D'interdire dès que possible l'installation d'un nouvel appareil à combustion solide ou le remplacement d'un appareil existant, sauf si le nouvel appareil ou l'appareil de remplacement est dûment certifié;
- De continuer de permettre l'utilisation des foyers ou des poêles intérieurs sans égard aux restrictions ci-dessus en cas de panne d'électricité d'une durée de plus de trois (3) heures.

RECOMMANDATION 5

La commission recommande à la Ville de se doter d'un solide plan de communication aux fins suivantes :

- Informer régulièrement les citoyennes et citoyens quant à l'évolution du dossier des foyers intérieurs résidentiels et des feux extérieurs;
- Effectuer régulièrement un rappel quant aux lois et règlements relatifs à la sécurité, au zonage, à l'installation des appareils et à leur entretien;

- Fournir un accès à l'ensemble des ressources informationnelles, particulièrement en ce qui concerne les indices de la qualité de l'air et le développement des connaissances sur la corrélation entre les feux et la santé;
- Instaurer un système d'alerte en cas de smog ou autre événement météo susceptible d'affecter la décision de faire ou de ne pas faire un feu extérieur ou intérieur;
- Sensibiliser la population aux comportements de bon voisinage en ce qui concerne les feux.

Le budget

Les dépenses requises pour mener à bien cette démarche se sont élevées à 69 651,39 \$, dont 66 % ont servi à la rémunération des commissaires.



Concordance du Plan d'urbanisme au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil — Règlement CO-2023-1234

Le contexte

Il s'agit du premier mandat que l'Office réalise en vertu de l'article 54,23, alinéa 1, paragraphe 2 de la *Charte de la Ville de Longueuil* (RLRQ, c. C-11.3), qui stipule que l'Office a pour mandat, notamment, « de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant ou révisant le Plan d'urbanisme ». Nous nous réjouissons de ce premier exercice qui aura permis à l'Office de faire la démonstration, tant au public qu'à la Ville, d'une nouvelle manière d'aborder les assemblées publiques exigées dans ce contexte.

Une modification du *Schéma d'aménagement de développement de l'agglomération de Longueuil* a été adoptée et est entrée en vigueur le 19 janvier 2023. En raison de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* du Québec, une modification au *Plan d'urbanisme de la Ville de Longueuil* était requise afin d'assurer la concordance des deux documents de planification. Dans ce contexte que la Ville de Longueuil a mandaté l'Office afin d'alimenter la réflexion de l'administration et du conseil sur la question.

Le mandat

Le 24 août 2023, le conseil de la Ville de Longueuil confiait à l'Office de participation publique de Longueuil (l'Office) le mandat de tenir une assemblée publique de consultation sur une modification du Plan d'urbanisme (CO-2023-1234) dans le secteur industriel Jacques-Cartier afin d'assurer la concordance au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

La démarche participative

Une démarche en 4 phases a été proposée par l'Office :

1. Mise en ligne du dossier documentaire
2. Envoi des communications et publication de l'avis public
3. Commission consultative

La commission consultative constituée pour réaliser le mandat était présidée par M. Jean-François Vachon, commissaire.

Étape 1 : Assemblée publique de consultation et séance d'audition des opinions

Étape 2 : Appel de contributions écrites

4. Publication du rapport de l'Office

Le bilan de la participation

Au total, **45 personnes** ont participé à la démarche, soit en assistant en salle ou en ligne à l'assemblée publique de consultation, soit en la visionnant en différé, ou encore en envoyant une contribution écrite. L'Office a reçu **trois contributions** écrites : **deux de citoyennes** et **une d'une entreprise**. L'Office a également entendu **cinq personnes** au moment de l'assemblée publique de consultation du 28 septembre 2023.



Les recommandations

RECOMMANDATION 1

Adopter les modifications à la carte 21 « Les affectations » du Plan d'urbanisme sous réserve des recommandations des sections suivantes du présent rapport.

RECOMMANDATION 2

Évaluer la possibilité de profiter de l'exercice pour revoir et clarifier le positionnement industriel de la Ville pour le parc industriel Jacques-Cartier en entier.

RECOMMANDATION 3

Prévoir au règlement de zonage des mesures de mitigation adéquates et adaptées à la réalité du secteur qui favorisent l'intégration de la végétation existante dans les zones tampons et s'assurer que les mesures de mitigation s'appliquent aussi à un projet de garage municipal.

RECOMMANDATION 4

Prévoir une disposition spéciale à la réglementation s'assurant que l'accès au terrain devra se faire par le boulevard Jacques-Cartier Ouest pour la zone I24-318.

RECOMMANDATION 5

Évaluer la possibilité de réserver une partie du terrain municipal pour agrandir le parc Champlain.



Le budget

Les dépenses requises pour mener à bien cette démarche se sont élevées à 7 624,51 \$, dont 87 % ont servi à la rémunération du président de la commission.

Le plan stratégique 2023-2025

L'Office s'est doté au début 2023 d'un plan stratégique qui comporte trois orientations. Ces orientations sont assorties d'objectifs qui contribuent à la concrétisation de la vision énoncée pour 2025.

Des membres de l'équipe se sont vus attribuer la responsabilité d'assurer le suivi de chaque orientation. Près du tiers des actions prévues au plan d'action triennal ont été complétées au cours de l'année 2023.

État d'avancement du plan stratégique 2023-2025

Vision 2025

Avoir fait la démonstration du caractère incontournable, constructif et productif des démarches de participation publique dans la vie municipale.

	Orientation 1 : Contribuer au renforcement d'une culture de participation	Orientation 2 : Assurer la robustesse des processus	Orientation 3 : Évaluer l'impact de l'Office	Total
Nombre d'actions planifiées pour la période 2023-2025	26	34	19	79
Actions complétées	10	11	1	22
Avancement	38%	32%	5%	28%

Le résumé des orientations

Orientation 1 : **Contribuer au renforcement d'une culture de participation**

26 Nombre d'actions planifiées
pour la période 2023-2025

10 Actions complétées

38% Avancement

Développer la compétence de nos publics en matière de participation publique afin de soutenir la mission de l'Office et le désir de participer à ses activités, dans le but de contribuer à la vie démocratique locale.

Objectifs stratégiques

- 1.1. Comprendre les besoins et les perceptions des acteurs du territoire en lien avec la participation publique
- 1.2. Développer une offre de services et des outils adaptés pour l'ensemble de nos publics
- 1.3. Faire connaître la mission et les services de l'Office
- 1.4. Agir en tant que pôle d'expertise en matière de participation publique à Longueuil

Principales réalisations

Tout au long de l'année, l'Office a sondé une grande variété d'acteurs de Longueuil au sujet de leurs perceptions, attentes et besoins en matière de participation publique. On compte parmi eux des regroupements citoyens, des groupes de la société civile, des entreprises, des associations et des institutions de Longueuil. L'Office a également développé une formation donnée à cinq occasions et réunissant plus de 30 personnes de la Ville de Longueuil. Pendant le premier Rendez-vous de l'Office, une centaine de personnes se sont réunies pour entendre Mme Louise Harel livrer ses réflexions sur la participation publique en milieu municipal. Enfin, l'Office est entré en contact, en dehors de ses démarches, avec près de 1 000 personnes.

Orientation 2 : **Assurer la robustesse des processus de l'Office**

34 Nombre d'actions planifiées
pour la période 2023-2025

11 Actions complétées

32% Avancement

Se doter de règles de fonctionnement claires, efficaces, prévisibles et équitables pour que l'Office soit performant.

Objectifs stratégiques

- 2.1. Développer des documents détaillant les modalités de fonctionnement et balises encadrant les activités de l'Office, tant pour l'interne que l'externe
- 2.2. Développer des modalités de collaboration avec nos partenaires municipaux (administration municipale et personnes élues)
- 2.3. Mettre en œuvre des mécanismes de suivi et de reddition de compte internes et externes, qui prévoient notamment de documenter et de justifier l'utilisation des ressources

Principales réalisations

L'Office a publié une série de documents fondateurs, incluant ses *Modalités de fonctionnement et règles de procédure* et son *Code d'éthique*. Il a également documenté plusieurs de ses processus internes et établi des mécanismes de communication et d'échange d'information entre son équipe et la Ville. L'Office a affirmé sa solidarité avec les politiques et normes administratives de la Ville de Longueuil.

Orientation 3 : **Évaluer l'impact** **de l'Office**

19	Nombre d'actions planifiées pour la période 2023-2025
1	Actions complétées
5%	Avancement

Mesurer et illustrer les retombées de la création de l'Office et plus largement, de son action, dans la vie municipale.

Objectifs stratégiques

- 3.1. Documenter l'ensemble des activités de l'Office et constituer des archives
- 3.2. Établir des indicateurs d'impact pertinents et des outils de mesure d'impact
- 3.3. Appliquer les indicateurs et outils de mesure dans l'ensemble des activités de l'Office
- 3.4. Évaluer auprès des mandants l'utilité des recommandations des rapports de l'Office
- 3.5. Identifier des instances comparables à l'Office et instaurer un mécanisme de comparaison

L'équipe de l'Office œuvre simultanément à ses opérations courantes liées aux mandats qu'il reçoit, tout en mettant en œuvre le plan dont il s'est doté. Une réévaluation du plan stratégique est prévue à mi-parcours, soit à l'été 2024.

3.6. Instaurer une approche d'amélioration continue

- 2.3. Mettre en œuvre des mécanismes de suivi et de reddition de compte internes et externes, qui prévoient notamment de documenter et de justifier l'utilisation des ressources

Principales réalisations

L'Office a démarré, à la fin 2023, un chantier de développement d'un cadre d'évaluation de son impact qui prendra fin au courant de l'année 2024.



Les activités publiques hors mandat

Pour bien s'ancrer dans le milieu, assurer une participation diversifiée à ses démarches, nourrir la réflexion sur la participation publique et puiser auprès de pairs des moyens de toujours améliorer la qualité de ses démarches, l'Office participe, et est parfois même l'initiateur, d'activités publiques de toutes sortes visant le partage de compétences, notamment en participation publique. En effet, une organisation à qui on demande d'innover ne peut rester isolée, et la création de liens durables au sein de nombreux réseaux, ceux de Longueuil en premier, est une condition essentielle de sa pertinence.

Premier rendez-vous de l'Office

Avec pour objectif de rassembler la communauté des gens qui façonnent, soutiennent, protègent et développent le territoire de Longueuil autour des enjeux de participation publique, l'Office a organisé le 5 octobre 2023 un premier Rendez-vous de l'Office. Près de 100 personnes sont venues entendre Catherine Fournier, mairesse de Longueuil, et Louise Harel, ancienne ministre des Affaires municipales et de la Métropole, qui se sont exprimées sur le thème «La participation publique : un levier pour développer Longueuil».

La soirée se voulait un premier échange entre les organisations sociales, communautaires, économiques et institutionnelles de Longueuil, dans le but de les encourager à contribuer activement aux démarches de l'Office, contribuant à faire progresser la participation publique sur le territoire de la Ville.

Activités de formation

L'Office a développé une formation qui lui permet de faire connaître son rôle, sa mission et son expertise aux différents services de la Ville, tout en augmentant leur capacité à contribuer de manière productive et constructive aux démarches de participation publique. Au cours de l'année 2023, cinq équipes de la Ville de Longueuil ont été rencontrées. À travers ces discussions, l'Office promeut son savoir-faire et facilite la compréhension de son rôle auprès des équipes de la Ville qui œuvrent aux projets qui font l'objet de mandats.

L'offre de formation est vouée, dans les prochaines années, à s'étendre au-delà des directions de service de la Ville de Longueuil pour s'étendre aux membres de la communauté de Longueuil, citoyennes et citoyens compris.

Activités de développement

Les méthodologies de participation publiques évoluent. L'Office est toujours à la recherche d'innovations, de nouvelles idées et de processus novateurs. Se comparer aux meilleurs, demeurer à l'affût des nouvelles tendances et les adapter au contexte longueillois permet d'améliorer les processus locaux de participation publique et par conséquent, de mieux servir les mandats et ultimement, la population. L'Office partage également son expérience dans divers forums qui s'intéressent à la participation publique.

Parmi les organisations qui ont tenu des événements lors desquels l'Office a pris la parole, nous comptons :

- Association québécoise du loisir municipal
- Collectif des associations de résidents de Gatineau
- Direction de la santé publique de la Montérégie
- Institut national de santé publique du Québec
- Institut du Nouveau Monde
- Morris J. Wosk Center for Dialogue de l'Université Simon Fraser
- Observatoire international de la démocratie participative

Dans un autre registre, l'Office est régulièrement sollicité par le personnel enseignant des universités de la grande région métropolitaine de Montréal pour offrir des conférences et séminaires aux étudiantes et étudiants.

En 2023, l'Office a accepté neuf invitations à s'adresser aux étudiantes et étudiants dans quatre établissements universitaires :

- École nationale d'administration publique
- Université de Montréal
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Montréal

Autres activités

Pour connaître un enjeu, apprivoiser un milieu ou défricher un mandat, l'équipe de l'Office assiste à des conférences et colloques sur des thèmes reliés à des mandats qui lui sont confiés ou qui lui seront confiés à plus ou moins long terme.

L'Office a participé à des événements de cette nature tenus par une diversité d'organisations :

- Forum interrégional sur la mobilité durable — Conseil régional de l'environnement (CRE) du Centre-du-Québec
- Forum montérégien sur la mobilité active — CRE de la Montérégie
- Grande rencontre de la Maison de l'innovation sociale avec les leaders du secteur public — Maison de l'innovation sociale
- Journée de la présidence de l'UMQ — Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud
- Sommet Piétonnes et piétons avant tout : agir ensemble pour un Québec qui marche — Piétons Québec

Une première année financière complète

Conformément à l'article 54.22, de la *Charte de la Ville de Longueuil*, le conseil municipal met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à la réalisation de son mandat. En vertu de l'article 54.23 de la Charte, l'Office est tenu de mener toutes les consultations qui lui sont demandées par le comité exécutif ou le conseil municipal. Tel que le stipule l'article 54.21, l'exercice financier de l'Office coïncide avec celui de la Ville, et le vérificateur de la Ville vérifie les états financiers de l'Office et, dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier, fait rapport de son examen au conseil.

Pour 2023, le conseil municipal avait mis à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à la réalisation de son mandat. Compte tenu que les équipes de la Ville étaient toujours affectées à la préparation de la documentation afférente à deux démarches participatives à la fin 2023, les sommes réservées pour leur mise en œuvre n'ont pas été utilisées pendant l'exercice. En conséquence, l'Office dégage un important surplus qui a été remis aux coffres de la Ville de Longueuil.

Comparatif entre le budget alloué et les dépenses réelles 2023

Répartition des dépenses

Les états financiers ont été audités par Deloitte.

	Réel 2023	Budget 2023	Différence
Salaires et avantages sociaux	824 200 \$	797 691 \$	- 26 509 \$
Services professionnels et administratifs	136 545 \$	242 000 \$	+ 105 455 \$
Divers	145 946 \$	213 000 \$	+ 67 054 \$
Total	1106 691 \$	1252 691 \$	146 000 \$

Salaires et avantages sociaux

L'année 2023 a été marquée par l'embauche de deux ressources pour compléter le plan d'effectifs de l'Office. Les sommes disponibles pour ces deux ressources avaient été estimées à partir d'hypothèses, ce qui explique l'écart.

Services professionnels et administratifs

Les services professionnels et administratifs sont en majorité imputables aux honoraires des commissaires qui siègeront aux différentes démarches. Moins de commissions ont siégé par rapport aux prévisions de début d'année. Parmi les autres dépenses, on compte des honoraires en matière de graphisme, de conception de site web, de révision de texte et des conseils juridiques notamment.

Divers

L'Office n'a mené à bien qu'un nombre limité de démarches en 2023. Des économies ont donc été réalisées en publicité et en frais de séance. Les dépenses en matière de frais de déplacement et de représentation ont aussi été inférieures aux estimations au moment de préparer le budget pour l'exercice 2023. Les sommes nécessaires aux améliorations locatives et à l'aménagement du siège social de l'Office ont été moins importantes que celles initialement prévues, entre autres en raison de la récupération de fournitures et de mobilier de bureau qui étaient disponibles dans l'inventaire de la Ville. Cela a permis de dégager des économies à ce poste.



Les perspectives 2024



Une diversité de mandats sur des sujets d'intérêt public

L'année 2024 offrira à la population de Longueuil de nombreuses occasions de participer à la vie démocratique de la ville. Déjà, au moment de préparer ce rapport annuel, trois démarches participatives sont en cours. La première porte sur l'identité et le devenir du secteur Le Moynes, la seconde est une démarche de préconsultation sur la révision des règlements d'urbanisme de la Ville de Longueuil et de ses arrondissements, et la troisième, une concordance du Plan d'urbanisme au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

Une quatrième démarche participative, sur la mobilité durable et sécuritaire, est aussi confirmée. Au moment de la publication de ce rapport, les équipes de la Ville sont à finaliser la documentation afférente pour le démarrage du mandat.

Le plan d'action qui accompagne le *Cadre de référence municipale de lutte à l'itinérance* inclut parmi ses mesures à court terme (2024) de donner un mandat à l'Office sur la cohabitation sociale en lien avec les enjeux de l'itinérance.

Ce ne sont là que les démarches confirmées ou anticipées au moment de l'écriture de ce rapport. D'autres mandats qui nous sont inconnus à ce jour pourraient être annoncés au courant de l'année.

L'Office accueille chaque nouveau mandat avec enthousiasme : c'est le cœur de sa mission!

Le renforcement des outils de gestion et d'évaluation

Bien que l'équipe de l'Office continue sans relâche à renforcer la culture de la participation auprès d'un nombre grandissant de personnes et d'organisations sur le territoire de Longueuil, l'année 2024 sera celle où les processus de gestion et les ou-

tils d'évaluation seront davantage étoffés. En plus de poursuivre la mise en œuvre de son orientation consistant à assurer la robustesse de ses processus internes et externes, l'Office s'assurera de continuer l'arrimage de ses pratiques de gestion avec celles de la Ville, conformément aux nouvelles dispositions prévues dans la Charte de la Ville qui ont été introduites par le projet de loi n° 39. L'équipe développe aussi un cadre d'évaluation de son impact, qui devrait pouvoir être mis à l'épreuve vers la fin de l'année 2024.

Une année sous le signe de la collaboration

L'équipe de l'Office est en relation avec la majorité des villes du Québec qui comptent une direction de services dédiée à la participation publique. Elle collabore avec la Ville de Montréal pour assurer la cohérence du modèle des deux offices afin de devenir une référence solide et répliquable par d'autres municipalités.

L'Office est en contact avec des acteurs de la participation publique dans d'autres secteurs, notamment le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, qui a inspiré son modèle, et dans d'autres juridictions, dont le Morris J. Wosk Centre for Dialogue rattaché à l'Université Simon Fraser et auquel la présidente est affiliée à titre de Dialogue Associate depuis 2021. En 2023, l'Office est également devenu membre de l'Observatoire international de la démocratie participative. Toutes ces relations ont pour objectif de puiser dans l'expérience les uns des autres pour améliorer nos façons de faire participer les citoyennes et citoyens.

Enfin, l'Office continuera d'aller à la rencontre de la population et des organisations du milieu, incluant les services municipaux, pour les encourager à s'engager dans la voie de la participation publique et pour les outiller à le faire en se sentant compétentes et confiantes.

L'équipe de l'Office

La permanence



Julie Caron-Malenfant,
Présidente



Marie Depelteau-Paquette
Directrice de l'administration



Amélie Locas
Agente d'accueil, de mobilisation
et de soutien logistique



Élise Naud
Responsable de la
participation publique



Victoria Figueroa-Tamayo,
Agente de projet



Louis-Alexandre Cazal,
Agent de communications

Les commissaires



Jacques Bénard



Pierre Batellier



Pierre Benoit



Bruno Bergeron



Marguerite Bourgeois



Miriam Fahmy



Annie Gauvin



Sylvie Mondor



Idriss Fimba Tankoano



**Vincent Van
Schendel**



**Jean-François
Vachon**



Akos Verboczy

Les remerciements

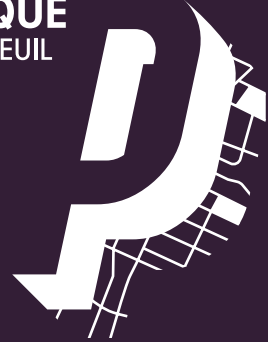


L'année 2023 a marqué une étape importante dans la mise en place de l'Office. Au-delà des démarches, des documents, du matériel et des bureaux, cette construction a été menée par des gens que nous remercions chaleureusement pour leur contribution directe ou indirecte à cette institution unique de démocratie participative.


L'Office ne peut passer à côté de la contribution exceptionnelle de Jean Paré, commissaire ad hoc nommé en décembre 2022 pour une période d'un an, dont le mandat a pris fin récemment. Urbaniste émérite, monsieur Paré a su accompagner l'Office à un moment crucial de son existence. C'est avec une finesse remarquable qu'il a su puiser dans sa grande expérience pour contribuer aux premiers pas de l'Office. Commissaire au Bureau d'audiences publiques en environnement puis à l'Office de consultation publique de Montréal et président du comité Jacques Viger depuis 2020, Jean Paré a à cœur la participation publique et la Ville. Il a livré à l'Office le meilleur de lui, au bénéfice de la population de Longueuil.


Toute l'équipe de l'Office tient à lui adresser ses plus sincères remerciements pour le travail accompli ainsi que pour la générosité de ses conseils et de son soutien à la mission de cette institution naissante.

OFFICE DE
**PARTICIPATION
PUBLIQUE**
DE LONGUEUIL



oppl.quebec

 1111 rue Saint-Charles Ouest,
bureau 552 Longueuil, QC J4K 5G4

 450 463-7203

 info@oppl.quebec